

1. Ouverture de la séance et appel

Mme la Présidente, Mireille Cardinaux ouvre la séance à 19h04. Elle souhaite la bienvenue à ce dernier Conseil Général de l'année.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue également à M. Francis Liard, Syndic sortant, qui prend part à son dernier Conseil au sein de la Municipalité. Elle excuse M. Andreas Meyer, Municipal, qui se trouve en déplacement pour le travail.

Mme la Présidente demande aux 2 personnes se faisant assermenter ce soir de bien vouloir s'abstenir de vote jusqu'à leurs assermentations.

Mme la Présidente fait part de la démission de Mme Claire Nicolet, pour des raisons professionnelles. Dorénavant le Conseil se constitue de 81 conseillers. Une autre annonce de démission lui est parvenue, celle de M. Jean-Pierre Moret au 31 décembre 2013 puisqu'il a été élu Municipal.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez, procède à l'appel : sur les 81 membres du Conseil, 61 sont présents, 17 excusés et 3 non excusés. Le quorum étant à 27, il est atteint. Dès lors, Mme la Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente signale l'ajout d'un nouveau point, rajouté en point 11. Il s'agit du nouveau règlement du Conseil approuvé lors de la dernière séance. Une modification est demandée par le Canton.

L'ordre du jour est soumis au vote à main levée et approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 3/2013 du 24 septembre 2013

Mme la Présidente remercie Mme Sanchez pour sa rédaction.

M. Willy Kursner : pt 3, paragraphe 5. Il s'agit de la majorité et non de l'unanimité. Cette remarque est acceptée.

Le Procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est accepté à la majorité, 5 abstentions et 0 refus.

4. Correspondance éventuelle

Ràs.

5. Assermentations

Mme la Présidente appelle MM. **Cédric Lesne et Roger Walder**. Elle demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. MM. Lesne et Walder prêtent serment et sont officiellement intégrés au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 83 conseillers, le quorum est à 28.

6. Assermentation du nouveau conseiller ou de la nouvelle conseillère municipale/e

Mme la Présidente appelle M. **Jean-Pierre Moret**. Elu le 24 novembre 2013. Elle demande à l'assemblée de se lever. M. Moret prête serment et prendra ses fonctions de Municipal en date du 1^{er} janvier 2014.

7. Assermentation du nouveau ou de la nouvelle Syndic/que

Mme la Présidente appelle **Mme Carole Bettems**. Elue le 24 novembre 2014 également. Elle demande à l'assemblée de se lever. Mme Bettems prête serment et prendra ses fonctions de Syndic en date du 1^{er} janvier 2014.

8. Préavis municipal no 10/2013 relatif à l'adhésion de la commune à l'Association Régionale Touristique – réorganisation du tourisme dans le district de Morges

M. Marc Morandi, Municipal demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Christiane Aguet**, Présidente de la commission ad hoc qui recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Jonathan Zosso**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter ce préavis à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le préavis no 10/2013 est mis en votation, Le préavis est accepté à la majorité, 0 refus et 2 abstentions.

9. Préavis municipal no 11/2013 relatif au budget 2014

M. Francis Liard, Syndic demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jonathan Zosso**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter ce préavis à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Le préavis no 11/2013 est mis en votation. Le préavis est accepté à la majorité, 0 refus et 3 abstentions.

10. Préavis municipal no 12/2013 relatif à une demande d'augmentation de crédit pour la construction d'un refuge forestier intercommunal entre les communes d'Allaman et de Féchy

M. Francis Liard, Syndic lit le préavis.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la Commission ad hoc qui recommande d'accepter ce préavis à l'unanimité.

Mme la Présidente passe ensuite la parole à **M. Jonathan Zosso**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande également d'accepter ce préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Daniel Fischlin : « l'assemblée étant calme, je vais quand même faire une intervention sinon l'apéritif sera servi trop tôt ». Il remarque que la Municipalité a fait preuve de patience. Il pensait fêter ses 65 ans dans le refuge. Il espère qu'il a été prévu un accès pour les chaises roulantes car il en aura certainement bientôt besoin. Il félicite la Commune d'avoir été de l'avant, que les fondations du refuge sont faites et si d'après la COGEFIN on peut supporter ceci, il croit savoir qu'il y a déjà eu quelques frictions avec la Commune de Bougy-Villars avec la construction du collège qui a été magnifiquement

inauguré sans eux. « On ne va pas sacrifier un retard quelconque pour la construction de cet édifice que les jeunes vont pouvoir utiliser et y faire le bruit qu'ils désireront ».

M. Jean-Luc Kaesermann a une question : « il y a Bougy-Villars en effet, mais vu ce qu'il s'est passé lors du dernier Conseil Général de la Commune d'Allaman, cela fait un peu peur. Si tout d'un coup Allaman lâche aussi parce qu'ils changent de Syndic ou de Municipaux, que va-t-il se passer. Féchy va devoir payer la totalité du refuge et vu les finances que l'on nous donne pour 2014, je me fait du souci ».

M. Francis Liard : « il y a eu quelques soucis lors du dernier Conseil mais certainement rien de grave ». Il signale que parfois les anciens Syndics ont de la peine à lâcher prise et travaillent par derrière. « C'est exactement ce qu'il se passe pour la Commune d'Allaman. Ils se sont déplacés pour voir la construction du refuge avec la Commune d'Allaman le 7 décembre dernier. Les commissions étaient également invitées ainsi que la Commune de Bougy-Villars. Bougy-Villars était présente dans le car. Tout s'est bien passé. Le Syndic de Bougy-Villars a promis que si sa commune fusionnait ils offriraient leur participation. La Municipalité a donc fait une petite lettre avec copie au Président du Conseil de Bougy-Villars que nous voulions une décision du Conseil par rapport à cette promesse. La porte est loin d'être fermée, seulement les fonds sont faits, les canalisations sont posées, le chemin est également fait. La citerne à eau pour la défense incendie est posée ainsi que la citerne pour l'épuration, l'alimentation en eau, si une fois l'eau est installée est en place ainsi que l'électricité. La construction est bien avancée chez eux sur place, c'est d'ailleurs très intéressant à voir. Si quelqu'un le souhaite, la Municipalité peut organiser une visite. Le montage sera fait dès que le temps le permettra. En principe avant fin mars 2014, l'ossature et la toiture seront montées. La Commune d'Allaman est très enthousiaste ».

Mme Christine Kaesermann a une petite question. Un Municipal d'Aubonne lui disait que lorsqu'il y a une fusion de Commune, il y a des négociations et qu'une commune n'avait pas tout son patrimoine dans la corbeille de la mariée. Peut-être qu'un refuge n'en fait pas partie. Elle ne comprend pas très bien pourquoi Bougy-Villars se retire complètement. Est-ce Bougy-Villars qui se retire ou est-ce Féchy qui l'exclut ? Elle ne maîtrise pas totalement et voudrait avoir quelques éclaircissements.

M. Francis Liard : « la Municipalité est prudente, il n'y a aucune convention de signée. La Commune de Bougy n'a actuellement pas les moyens de sortir 1 frs de sa bourse tant que le DDP et les servitudes ne sont pas signées. Tant que ceci n'est pas fait, nous sommes en porte à faux. Les habitants de Bougy tiennent à ce refuge et ne tiennent pas à la fusion avec Aubonne ».

Mme Sylviane Dahlgren : « comment une Commune peut se rétracter alors qu'elle a donné son accord avant ? Est-ce que l'on ne pourrait pas les poursuivre s'ils se sont engagés ? Lorsque l'on construit une maison, nous signons des papiers et devons payer même si l'on se rétracte ».

M. Francis Liard : « ce n'est pas Bougy-Villars qui se rétracte, c'est nous qui sommes sur la prudence. Il y en a qui construisent des maisons mais n'arrivent jamais au bout ».

M. Willy Kursner : « vous avez parlé d'anciens Syndics qui s'accrochaient. Je pense que vous essayez de m'en « tendre » une, (un non est verbalisé par **M. le Syndic**) ». Il rappelle que son arrivée à la COGEFIN a été faite suite à la proposition de **Mme Fischlin** et quant aux questions qui se posent, il a été contre le préavis à la COGEFIN car il a le sentiment que la Municipalité avait mis la charrue avant les bœufs et que le préavis de ce soir n'allait pas amoindrir les discussions qu'il y aura avec Bougy dans un futur proche. Comme l'a relevé un conseiller, Allaman n'est pas aussi en forme que la Municipalité est en train de dire. Il espère beaucoup que ce refuge se fasse. Il est d'accord sur le fond mais pas sur les formes utilisées. Il est démocrate et il se pliera à la décision de l'assemblée.

M. Francis Liard : « Je parlais de l'ancien Syndic de la Commune d'Allaman et non de Féchy ». Il ne mélange pas Féchy là-dedans.

Mme la Présidente rappelle que les animosités n'ont pas lieu d'être au sein du Conseil Général, elle remercie d'éviter ces propos-là.

Mme Valérie Crittin : « tout est obscur pour nous. Est-il possible de reporter ce préavis après que le Conseil Général de Bougy se soit réunis le 18 février ? Ou y a-t-il des factures à payer ? Nous sommes en train de décider sur des hypothèses. Nous devons nous avancer sur quelque chose où l'on n'est pas sûr ».

M. Francis Liard : « ce que demande la Municipalité, c'est un crédit supplémentaire si nécessaire. La présentation de la Fusion aura lieu le 18 février 2014. Nous avons préparé notre préavis bien avant de connaître la date. Notre prochain Conseil Général sera en mars, il n'est donc pas possible de préparer entre le 28 février et le Conseil du mois de mars un nouveau préavis. Pour le bien du projet et pour les entreprises, savoir qu'ils seront payés est une bonne chose ».

Mme Laurence Sachot : « effectivement si Bougy fusionne avec Aubonne, Montherod et Saubraz, il s'agit bien du territoire de Bougy et les habitants de Bougy pourraient louer ce refuge. Maintenant, pour elle, à l'époque elle avait trouvé aberrant le coût de ce refuge de 118 m² au total avec les extérieurs. Dans le privé, lorsque nous perdons un partenaire, nous cherchons toujours à réduire les factures. Serait-il possible de réduire les factures ? Elle cite un exemple, le tavillonnage n'est plus une mode qui se fait actuellement en raison du gel et du dégel, les tavillons ne tiennent pas. CHF 650'000.- pour 90 m² sans chauffage, sans l'achat du terrain et sans isolation. Il s'agit plus ou moins du prix d'une maison familiale sans le terrain ». Elle trouve qu'il serait intéressant que la Municipalité se lance un challenge pour économiser. « Dans un refuge de 90 m², une cuisine à CHF 15'000.- peut se réduire à une cuisinière, un frigo et un évier. S'il reste de l'argent à la fin, on peut rajouter. A vous chers Conseillers et Conseillères de voter raisonnablement sur cette affaire ».

M. Francis Liard : « la première chose, il ne s'agit pas de tavillons mais de bardeaux. Deuxièmement, le refuge est isolé. Que voulez-vous enlever ? Il faut de la lumière, de l'eau, une épuration, un poêle pour se chauffer. Il n'y a pas de luxe. A Lully-sur-Morges, ils viennent de construire un refuge pour le même prix. On possède un réservoir de 50m³ que Lully n'a pas. On a plus ou moins CHF 50'000.- d'amenée d'électricité, le refuge étant éloigné de toute amenée. Le câble est cher. Dans les CHF 650'000.- il manque juste le mobilier.

Le préavis no 12/2013 est mis en votation. Le préavis est accepté par 40 voix, 7 refus et 12 abstentions.

11. Nouveau règlement du Conseil Général, art 4, al. 2 LC

Mme la Présidente lit une information reçue de la part du Service du Logement du Canton demandant de supprimer la phrase suivante de l'art 4, al. 2 LC (page 6, point no 15) « Ces décisions sont sujettes au référendum ». Les Conseils généraux ne bénéficient pas de droit au référendum. Il s'agit d'une erreur du Canton, qui nous présente ses excuses.

12. Communications de la Municipalité

M. Marc Morandi, Municipal félicite tous les vigneron pour leurs médailles obtenues cette année, la liste est affichée derrière les Conseillers. Le laurier de platine de Terravin a été attribué à M. Pierre-Louis Molliex et son fils Thierry. Des félicitations sont de rigueur. L'anecdote a voulu que l'article du 24 Heures n'ait pas plu à la Municipalité qui s'est fendue d'un petit article pour le courrier des lecteurs. Celui-ci est également affiché. Le 24 Heures, qui a certainement pris connaissance de ce courrier a rendu un bel hommage à M. Molliex en lui attribuant la place qu'il méritait dans ses colonnes.

« Le Président de l'intercommunal de nos pompiers est fezzolan et la secrétaire est bodzérane, cela étant, le CODIR est nommé et son président se nomme M. Bernard Rochat de Lavigny, qui mettront

tout en œuvre pour réaliser cet intercommunal au plus vite. Il s'agit aussi pour nous de faire un inventaire de notre matériel et de conserver le matériel utile pour des travaux ou à l'aide de différentes sociétés ».

« N'oubliez pas la fenêtre du Noël villageois le 19 décembre prochain sur la place du Village ».

« La récupération des sapins de Noël sera organisée comme chaque année par les grapiillons. Un tout-ménage suivra ».

M. Francis Liard, Syndic annonce une bonne nouvelle : « il a été voté l'année passée la dissolution du SIDEPE en faveur du SIDERE, Une partie de la répartition des fonds du SIDEPE nous a été attribuée, il s'agit de CHF 207'000.- »

13. Propositions individuelles

Mme Jamila Blackwell : « qu'en est-il de la place de jeux ? »

M. Marc Hasler : « une place de jeux va effectivement être faite au Rionzier, il reste un crédit pour la réalisation de cette place de jeux. Une première offre a été reçue ».

Mme la Présidente informe les Conseillers que l'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers de Rolle aura lieu le 24 mai 2014.

Elle informe que l'échéancier 2014 va être envoyé par mail aux personnes possédant une adresse électronique et par courrier aux autres membres du Conseil.

14. Tribune libre dédiée à M. Francis Liard, Syndic sortant

M. Marc Morandi a préparé au nom de la Municipalité un diaporama et un très beau discours pour rendre hommage à notre Syndic et sa longue carrière au sein de la Commune.

Un cadeau lui est remis, il s'agit d'une poya représentant le village de Féchy.

M. le Syndic prend la parole une dernière fois, remercie tous ses collaborateurs ainsi que la population pour leur accueil durant toutes ses années.

L'Echo des Vignes clôt cette petite cérémonie en jouant l'hymne vaudois, et anime l'apéritif de la fin de ce dernier Conseil de l'année.



15. Clôture de la séance

Mme la Présidente remercie chacune et chacun pour leur attention durant ce Conseil.

Le prochain Conseil aura lieu mardi **25 mars 2014 à 20h15**.

Mme la Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h37.

Pour le Bureau

la Présidente		la Secrétaire
Mireille Cardinaux		Mireille Sanchez